6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques et ICCAT
13 Octobre 2026– Faro et en ligne

La séance a été ouverte par Serge Larzabal, président du Groupe de Travail, qui a remercié les représentants des administrations nationales et de la Commission européenne pour leur participation.

Le compte rendu de la précédente réunion a été validé à l'unanimité**,** de même que l'ordre du jour proposé pour cette séance. Le secteur français présentera une question diverse sur le bar du Golfe.

1. **Captures accidentelles de cétacés.**

Camille Younsi (DGAMPA) a rappelé le contexte réglementaire et contentieux relatif aux captures accidentelles de petits cétacés dans le Golfe de Gascogne.

Au niveau communautaire, le CSTEP, malgré certaines réserves, a jugé positivement la recommandation conjointe, celle-ci devrait permettre de diminuer les captures accidentelles tout en atténuant les impacts socio-économiques.

Camille Younsi a annoncé le lancement d'un appel à projets FEAMPA visant à diversifier les solutions durables pour protéger les petits cétacés.

Amanda Perez Perera (DGMARE) a ajouté que l'acte délégué était en cours d'étude par le Parlement, mais que celui-ci ne ferait pas de demande de prolongation de cette période de consultation. L'acte délégué entrera donc en vigueur, au plus tard le 10 Novembre 2026.

Le secrétariat du CC SUD a rappelé qu'un projet d'avis sur des scénarios de gestion des captures accidentelles de cétacés est en cours de validation par le Comité Exécutif, des propositions de modifications mineures ont été reçues et seront donc soumises à la validation du Président et des vice-présidents du CC SUD avant envoi à la Commission Européenne.

2. **Obligation de débarquement – Plan de rejets.**

Tetyana Albers (Administration française) a rappelé le calendrier communautaire pour la mise à jour des demandes d'exemptions à l'obligation de débarquement : l'examen par le CSTEP aura lieu à la plénière de Mai 2027, la recommandation conjointe devra donc être transmise fin avril. Les discussions entre États Membres sont en cours, et un premier document de travail est disponible, celui-ci reprend à ce stade, l'ensemble des exemptions déjà en place. Les membres du CC SUD sont invités à indiquer si des modifications leur semblent pertinentes.

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a souligné la déception du secteur quant à la mise en œuvre de l'obligation de débarquement, et le besoin de se tourner vers un nouveau système plus efficace. Les exemptions actuelles ne peuvent plus être améliorées.

En réponse à Julien Lamothe (ANOP), Amanda Perez Perera (DGMARE) a indiqué que la Commission Européenne essaie d'assouplir la réglementation liée à l'article 15 de la PCP, et des discussions sur le futur de l'obligation de débarquement sont en cours, cependant aucun calendrier ne peut être annoncé à ce stade.

Les membres du groupe de travail, n'ont pas jugé la rédaction d'un avis sur ce sujet utile à ce stade.

3. Bar du Golfe

Anna Marcout (CNPMEM) a présenté les travaux menés en France en faveur de la mise en place d'un plan de gestion pluriannuelle du bar dans le golfe de Gascogne. Elle a rappelé l'évolution favorable des avis scientifiques et la volonté de la profession de sécuriser les possibilités de pêche dans la durée, tout en garantissant une gestion durable du stock. Elle a détaillé plusieurs scénarios de gestion à soumettre à l'expertise scientifique. A cette fin, le secteur français souhaiterait que le CC SUD s'empare de ce sujet pour le porter à l'échelle européenne.

David Milly (FEDOPA) a précisé que des premiers résultats scientifiques sur les différents scénarios de gestion seraient disponibles en 2027.

Julien Lamothe (ANOP) a ajouté que la demande du secteur est bien un cadre d'exploitation pluriannuel et non uniquement la publication d'avis pluriannuel par le CIEM.

Caroline Alibert (DGMARE) a indiqué que la Commission est très intéressée par ce sujet, des discussions sont en cours avec le CIEM pour ce stock. Caroline Alibert suggère que le stock des eaux ibériques soit pris en considération dans les études menées en France, ce stock étant en interaction avec celui du Golfe.

Raul Garcia (WWF) a souligné l'importance des travaux collaboratifs entre parties-prenantes, gestionnaires et scientifiques ainsi que l'importance de baser ces travaux sur des données de qualité afin d'obtenir des modèles robustes notamment face au changement climatique.

Les échanges se sont ensuite portés sur la méthode de travail à adopter au CC SUD : les membres du groupe de travail ont approuvé la création d'un groupe Ad-hoc sur ce sujet.

4. Écosystèmes marins vulnérables (EMV)

Julio Valeiras (IEO) a présenté les résultats du projet ISPAMER (2023-2025), consacré à l'évaluation de l'impact de la pêche du merlu à la palangre semi-pélagique (« Piedrabola ») sur

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

les EMV. Les observations réalisées à bord et par surveillance électronique ont permis de recenser seulement 10 organismes benthiques indicateurs sur plus de 6,2 millions d'hameçons observés, mettant en évidence un impact limité de cet engin sur les fonds marins. Il a également souligné la concentration de l'activité de pêche à proximité des zones fermées et la nécessité de prendre en compte les enjeux écologiques et socio-économiques dans la définition des mesures de protection. Enfin, il a recommandé de poursuivre les observations, notamment au sein des zones fermées, afin de mieux évaluer les interactions entre cette pêcherie et les écosystèmes vulnérables.

Sergio Lopez (OPP Burela) a souligné la nécessité de poursuivre les travaux scientifiques et a estimé que la Commission européenne devait prendre en compte l'impact propre à chaque engin selon les zones de pêche. Pedro Riveiro Domingez (Xunta de Galice) a soutenu le projet et les conclusions présentées, en insistant sur la nécessité de mieux distinguer les différents types de palangres dans la réglementation européenne. Serge Larzabal (CNPMEM) a également appuyé cette position.

Raul Garcia (WWF) a salué la clarté des résultats et a interrogé Julio Valeiras sur les éventuelles différences entre les engins utilisés au Portugal et en Galice, ainsi que sur la présentation des résultats au CIEM et les modalités de validation scientifique. Il a insisté sur la nécessité de faire évoluer les mesures de gestion à partir des connaissances disponibles. En réponse, Sergio Lopez a précisé que des engins similaires étaient utilisés aux Açores, avec des adaptations liées à la taille des navires, et qu'une présentation au sein d'un groupe de travail du CIEM était envisagée, bien que son calendrier ait été retardé. Ce qu'a également confirmé Julio Valeiras en réponse à Santiago Folgar Gutierrez (AVOCANO) : un atelier sur les engins fixes et leurs interactions avec les écosystèmes marins vulnérables est prévu pour 2027, ces travaux s'appuieront sur différentes contributions scientifiques.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a insisté sur les conséquences socio-économiques des fermetures, notamment les pertes d'emplois, la difficulté de retrouver une activité de pêche et le recours accru aux importations. Il a également appelé à une réflexion sur la définition de la pêche de fond et sur la prise en compte de l'impact réel de ces engins.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) a félicité l'équipe pour ce travail et a regretté qu'une pêcherie considérée comme durable ait dû mobiliser autant de moyens pour démontrer son faible impact. Il a critiqué la remise en question de cette activité sans évaluation préalable suffisamment approfondie.

Caroline Alibert (DGMARE) a annoncé que le rapport ISPAMER serait de nouveau soumis au CSTEP en novembre, à la demande du commissaire européen, et a précisé que le CIEM avait également examiné les méthodes de calcul en septembre. Elle a également rappelé que certaines zones de fermeture pourraient nécessiter une révision au regard des données scientifiques disponibles et a pris note de la demande d'adaptation de ces zones mais rappelle que la Commission ne fait qu'appliquer les décisions approuvées par les colégislateurs en 2016.

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Julio Valeiras (IEO) a remercié les intervenants et a souligné l'importance du travail réalisé et des efforts nécessaires pour obtenir ces résultats.

Les membres du travail ont approuvé la rédaction d'un avis sur ce sujet, une période de consultation sera donc ouverte par le secrétariat.

5. Anguille

Estibaliz Diaz (AZTI), présidente du groupe WGEEL de l'ICES, a présenté l'évaluation et la gestion de l'anguille européenne. Elle a expliqué que l'ICES a évalué le stock via des indices de tendance combinant des séries de recrutement dépendantes et indépendantes de la pêcherie, exigeant au moins 10 ans de données fiables : Le stock reste dans un état critique : l'ICES a donc recommandé, pour 2026, des captures nulles et la suppression des mortalités anthropiques hors pêche, ainsi que la restauration des habitats. Les objectifs des plans de gestion 2021-2023 n'ont pas été atteints.

Estibaliz Diaz (AZTI), a ensuite présenté les outils issus des projets SUDOANG et DIASPARA, qui ont ouvert la voie au nouveau projet Horizon Europe diadPATH, coordonné par l'AZTI. Elle a précisé que diadPATH livrera des flux de données harmonisés, des évaluations multi-pressions, des scénarios co-construits et des outils d'aide à la décision, avec un travail sur l'efficacité des mesures de conservation dans des sites pilotes. Les membres du CC SUD sont invités à participer à ce projet, une première réunion aura lieu en février 2027.

En réponse Raul Garcia (WWF), Estibaliz Diaz (AZTI) a indiqué qu'en Méditerranée, un groupe conjoint ICES/CGPM est actif sur l'anguille, des pays tiers y participent également (dont la Turquie et la Tunisie cette année), un rapport sera prochainement disponible avec des recommandations pour l'amélioration de la collecte de données. Concernant la mortalité par les turbines, elle est calculée à partir d'extrapolation des données d'un relevé sur une turbine particulière, lors de la comparaison entre turbines il faut vérifier si celles-ci ont fait l'objet de plans de repeuplement ou non.
Finalement, concernant la fermeture de la pêche, c'est une mesure *sine qua non,* cette mesure seule ne conduira pas à une récupération de l'anguille, il faut également agir sur les autres paramètres.

Amanda Perez Perera (DGMARE) n'a pas pu répondre à Raul Garcia concernant l'ambition politique européenne pour accompagner le secteur et récupérer cette espèce. Elle contactera ses collègues sur ce sujet et répondra par écrit au CCSUD.

6. TAC 2027

Serge Larzabal, président du groupe de travail, a indiqué qu'au vu du manque de temps restant en séance, les membres seront appelés à compléter ce projet d'avis par mail.

6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Nicolas Fernandez Munoz (OP CONIL) a indiqué vouloir ajouter un point sur la daurade rose, dont la gestion différente entre Méditerranée et Atlantique pose des difficultés en mer au niveau du détroit de Gibraltar, en particulier avec le Maroc.

Amanda Perez Perera (DGMARE) a indiqué que le stock de daurade rose est en mauvais état et nécessite des mesures de gestion significatives, compte tenu de sa vulnérabilité. Dans l'Atlantique, l'UE a fermé la pêcherie sur la base des données scientifiques, tandis qu'aucun accord similaire n'a pu être obtenu en Méditerranée. Elle reconnaît les différences d'ambition entre les pays et les difficultés liées à la gestion internationale, notamment au Maroc où le plan de gestion ne serait pas appliqué. Elle comprend le mécontentement exprimé, mais défend les mesures européennes comme les plus adaptées aux données scientifiques et au contexte des négociations.

BILAN :

- **Les dernières actualités concernant la gestion des captures accidentelles de cétacés ont été présentées aux membres par les administrations nationales. Ainsi que les travaux initiés sur les plans de rejet.**

- **La création d'un groupe Ad-Hoc sur le Bar sera proposée au Comité Exécutif.**

- **Les résultats du projet ISPAMER ont été présentés ainsi que les objectifs du projet DiadPath.**

- **Le projet TAC 2027 sera complété en amont du Comité Exécutif.**